

Fiche n°3 : L'USAGE DES LIBERTÉS

Exercice 1 : LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN : L'AVÈNEMENT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ?



Article premier

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article IV

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Article X

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Article XI

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi.

Article XIV

Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

- 1) Pourquoi dit-on que la Déclaration des Droits de l'Homme est « universelle » ?
- 2) Quel grand principe est affirmé dans cet article ? (Art 1) :
- 3) Quelle est la définition de « liberté » dans la D.D.H.C. ? (Art. 4)
- 4) Qu'est-ce qui doit fixer les bornes de la liberté ? (Art. 4 & 11)
- 5) A quelles libertés font référence les articles 10 et 11 ?
- 6) Quel groupe social a pu s'opposer, selon vous, à l'article 10 en 1789 ? Pourquoi ?



**Exercice 1 .b : LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN :
(HISTOIRE)**

II

1) Quel grand principe est affirmé dans cet article ? (Art 1) :

.....

2) Les hommes sont égaux entre eux. Citez trois exemples de cette égalité (Art 6 et art 13) :

.....
.....

3) Quel droit est affirmé dans l'article 17 ? A votre avis, est-ce compatible avec le principe de l'égalité ? A votre avis, quel groupe social est à l'origine de cet article ?

.....
.....

III

4) Qui fait la loi ? (Art 6) :

.....

5) Que peuvent faire les citoyens (Art 15) ?

6) Que doit-on respecter pour condamner quelqu'un ? (Art 7, 9)

.....
.....

CONCLUSION :

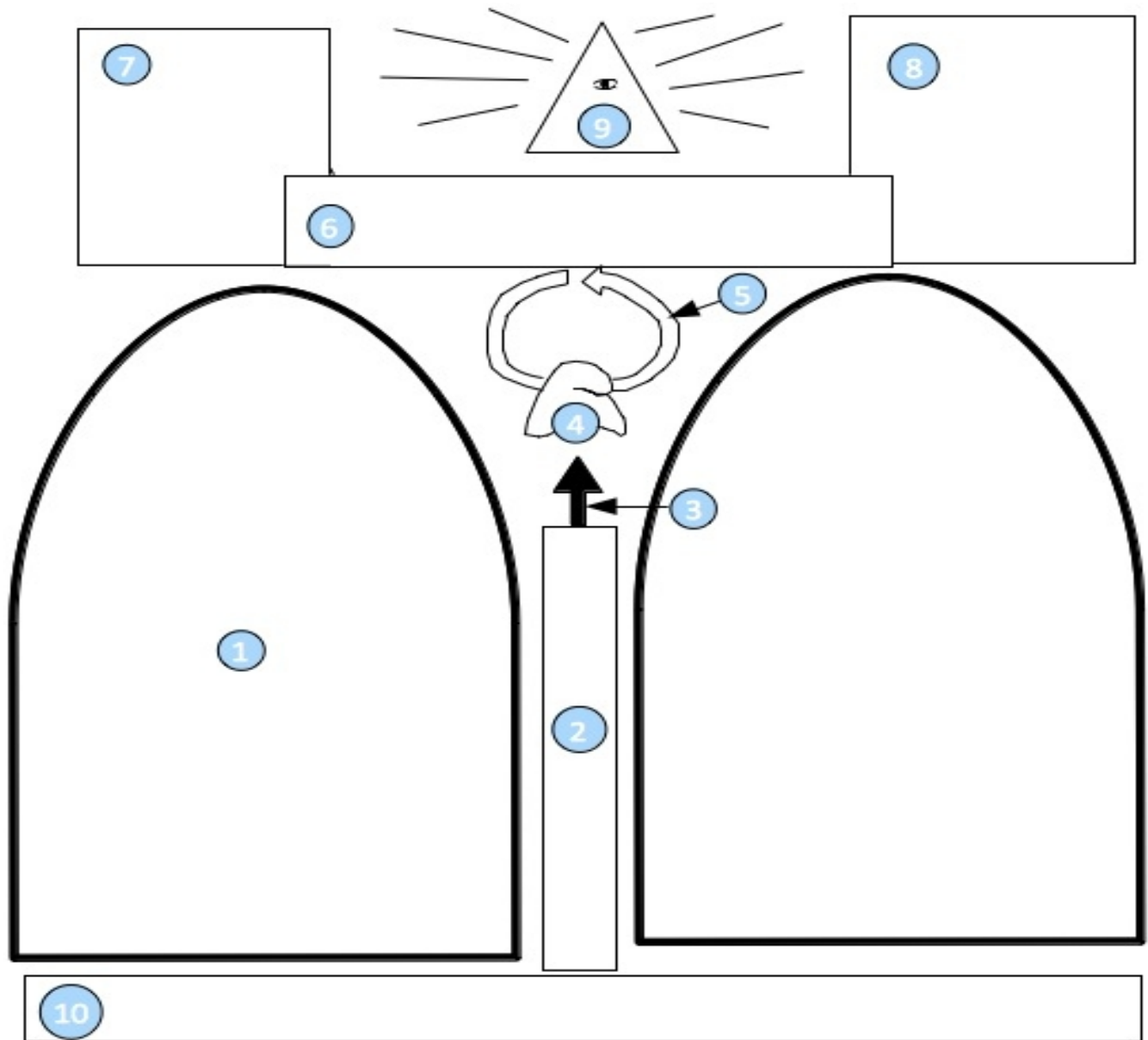
7) Donnez des grands titres aux parties

8) Classez les articles cités dans les questions 3 à 10 dans le tableau.

ÉGALITÉ DES DROITS	SOUVERAINÉTÉ DE LA NATION	RESPECT DES LIBERTÉS	JUSTICE

RÉDIGER :

Montrer en quelques phrases que la déclaration universelle des Droits de l'homme et du citoyen donne naissance à une France totalement nouvelle et rompt avec la monarchie absolue.



**I. DE NOUVELLES
« TABLES DE LA LOI » :**

**II. DE NOUVEAUX
PRINCIPES AFFIRMÉS :**

**Exercice 2 : PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DU 27 OCTOBRE 1946
LA RECONNAISSANCE DES LIBERTÉS COLLECTIVES ?**

PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION DU 27 OCTOBRE 1946

Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

2. Il proclame, en outre (...) :

3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

4. Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

8. Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement

13. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.

18. Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus.

1. Selon vos connaissances, au lendemain de quel événement a été proclamé cette Constitution de la IV République ?

2. Sur quelle autre Déclaration le préambule de la Constitution s'appuie-t-il ?

3. Entourer :

- en **BLEU** : les articles relatifs aux libertés individuelles.
- en **ROUGE** : les articles relatifs aux libertés collectives.
- en **NOIR** : les articles qui font de l'Etat le garant de ces libertés.

**Exercice 3 : LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT
(O.N.U. , 20 novembre 1989)**

Article 3

1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

- 1) Quel principe concernant les enfants doit être respecté ?**
- 2) Qui est garant du respect de ces droits ?**

**Ex . 4 : L'USAGE DES LIBERTÉS
LAÏCITÉ & LIBERTÉ DE CONSCIENCE & LIBERTÉ D'EXPRESSION**

« La loi du 15 mars 2004 interdit le port de signes ou de tenues qui manifestent ostensiblement¹ une appartenance religieuse. [...] [Elle] édicte² une interdiction qui vaut autant pour les kippas, pour les grandes croix que pour les foulards ! [...] Elle rappelle qu'à l'école nous avons à suspendre nos appartenances fortes, non seulement religieuses mais aussi politiques pour travailler ensemble à ce qui nous sera commun malgré nos différences et au-delà d'elles. [...] Les religions et les faits religieux seront, un moment rencontrés, dans les cours d'histoire, de français, mais sous l'angle de la connaissance du monde et de la culture. »

- 1. Montrer avec l'intention d'être vu.**
- 2. Décréter, établir.**

D'après G. Wartelot, *Délégué Flash*, SCÉRÉN/CRDP de l'Académie de Grenoble, 2006.

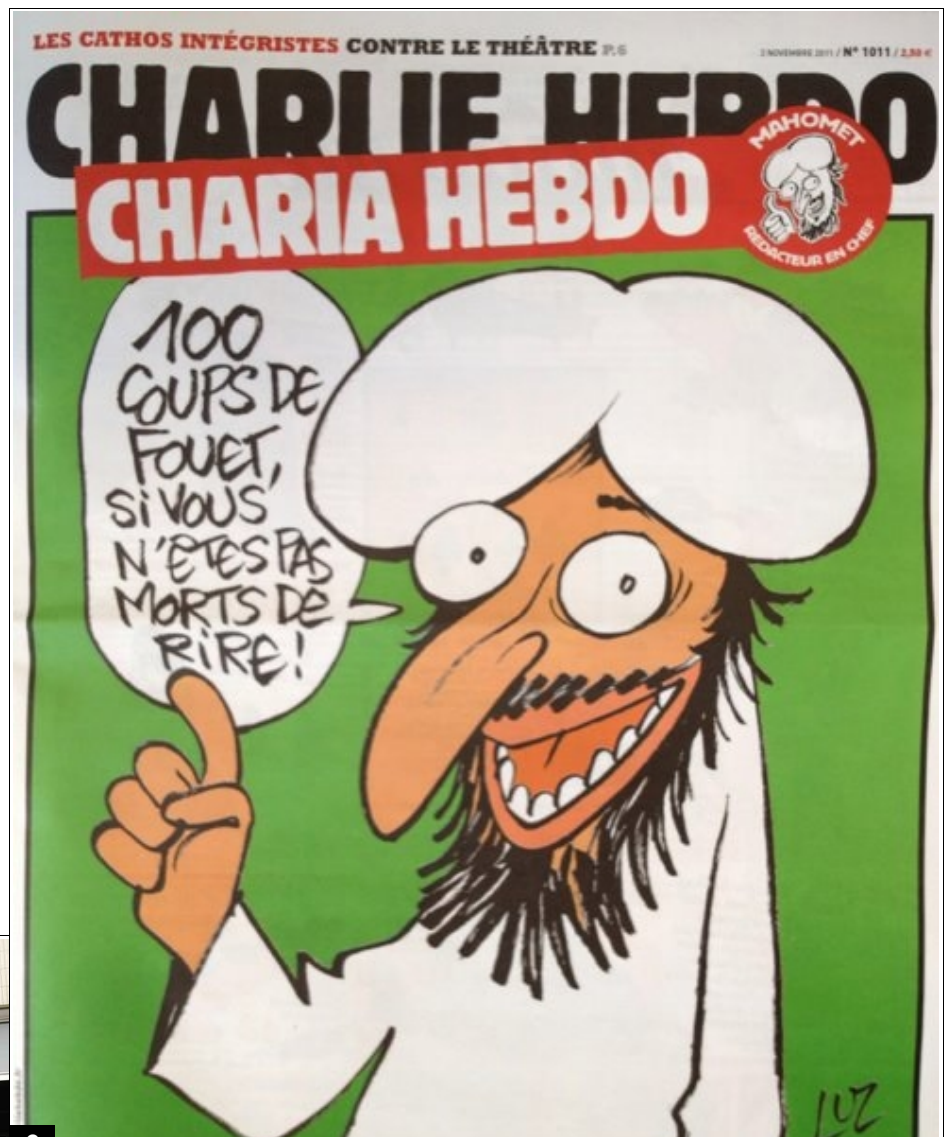
→ LA LAÏCITÉ

1. Souligne dans le texte ce qui est interdit par la loi du 15 mars 2004.
2. D'après cette loi, que doit-on faire pour travailler ensemble ?
3. De quelle façon parle-t-on de la religion au collège ?
4. D'après le dessin, que permet la laïcité ?
5. Rappeler ce qu'est la « liberté de conscience ».



→ DES CONFLITS ENTRE LIBERTÉS ?

6. Qu'est ce qui peut « expliquer » l'attentat contre ce journal satirique ?
7. Relever les libertés qui seraient « en conflit » ?
8. D'après vous, laquelle de ces libertés doit prévaloir ? Justifier.



NOVEMBRE 2011 :

Le journal satirique a été victime d'un cocktail molotov et son site web piraté. Source : dépêche @Reuters

